

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 22 DECEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Deux du mois de Décembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Pierre DUPONT – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes– Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT.

ETAIENT ABSENTS : M. José SEVERIEN (excusé) – Mmes Nadia CELINI – Paulette LAPIN (excusée) – Renetta CONSTANT (excusée – pouvoir donné à Mme Marie-Antoinette LOLLIA) – Mmes Yane BEZIAT (excusée) – Madlise BERTILI (excusée) – MM. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**REPRISE DE 30 SEPULTURES
SITUÉES EN TERRAINS
COMMUNS AU CIMETIERE
COMMUNAL**

CM-2016-9S-DASP-94

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-3, relatif au droit à inhumation et l'article L2223-4, relatif aux modalités d'affectation de l'ossuaire communal ;

Vu les articles R2223-5 et R2223-6 du code général des collectivités territoriales, relatifs au délai de rotation et aux conditions de reprises des terrains communs ;

Vu l'arrêté municipal d'affectation de l'ossuaire communal du 30 juin 2016 ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire et opportun de procéder, dans le cadre d'une bonne gestion du cimetière du GOSIER, à la reprise de sépultures en terrains communs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 :** De reprendre à partir du 20 février 2017, les 30 sépultures sans concessions dont la liste est présentée en annexe et dans lesquelles aucune inhumation n'a eu lieu depuis 2011.
- Article 2 :** À défaut par les familles intéressées, d'avoir fait procéder dans les conditions réglementaires, avant la date énoncée à l'article 1, à l'exhumation des restes qu'ils renferment, ces restes seront, en tant que de besoin, recueillis et ré-inhumés dans l'ossuaire communal, avec toute la décence et le respect qui leur sont dus.
- Article 3:** Les signes funéraires et autres monuments placés par les familles sur les sépultures à reprendre devront être récupérées par elles dans le délai de 2 mois, à compter de la publication de la reprise des sépultures. À défaut, il sera procédé d'office à leur démontage et leur destruction ou leur réutilisation par la commune.
- Article 4:** D'autoriser monsieur le Maire à prendre l'arrêté de reprise des sépultures correspondant, qui sera affiché en mairie et à l'entrée du cimetière.
- Article 5 :** Monsieur le Maire, madame l'élue déléguée, madame la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 DEC. 2015

Et publication ou notification
le

27 DEC. 2015

Fait et délibéré à Gosier, le 22 décembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT-



LISTE DES 30 SEPULTURES SITUEES EN TERRAINS COMMUNS

CARRE	N°	NOM	PRENOMS	DATE DE DECES	OBSERVATION FAMILLE RESPONSABLE
01	105	LAURENT	Irma		
01	104.01	DUHAMEL Veuve VARIEUX	Athénaïse Roseline	08/03/2008	
01	101				
01	92	COQUET	Vénus	09/03/1980	
01	76				
01	70	SEBASTIEN & BOURGUIGNON	Simon & Isabelle	15/09/1974 & 23/08/1965	
01	57	HENRI	Tia		
01	50				
01	41	CHRISTOPHE	Marie-Joseph	25/08/2001	
02	45	SYLVESTRE	Léon	15/07/2004	
02	41.01	DAVIS	Glacy	10/08/2010	
02	16				
03	42.01	POPOTTE	Charles Amboise	14/04/2010	POPOTTE Marc 0690/45/00/87
04	22	MANNE	Geneviève	10/11/2009	
04	23				
04	24	CUSTOS	Henri Jocelyn	22/08/1966	CUSTOS Jocelyne 0690/82/12/90
04	67	PIERRE née DUPORT & NEGRIT	Aurélie Antoinette Basilette Bernadette & Eustasie Cérita	12/07/1982 & 21/10/2010	
04	58				
05	91				
06	55	MARTINEZ	Stéphane	12/03/2011	
06	32	CHELOUAH née GARCIA	Maria de Gracia	06/12/1988	
06	23	MONTOUT	Alfred	24/10/2002	
07	63	MORVANI	Joël Christophe	02/09/2000	
08	52	LUCE	Honoré Fabien	03/01/2007	
09	42	MOUTOUSSAMY née RENE-MARTIN	Eléonore Georgette Gertrude	05/01/2009	MOUTOUSSAMY Brigitte 0590/89/48/19 0690/38/95/40
09	44	TOUSSAINT	Amédée Nazaire	18/06/1997	
09	45	DOMINIQUE	Evariste	15/10/2005	
09	57				
10	25	MARIE-JOSEPH	Ladislas Irénée	13/05/2004	
10	61.01	CLOVIS épouse GEOLIER	Antonine Joséphine	22/12/2002	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REPRISE DE 30 SEPULTURES SITUÉES EN TERRAINS COMMUNS AU CIMETIERE COMMUNAL

Date de transmission de l'acte : 26/12/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/12/2016

Numéro de l'acte : CM20169SDASP94 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20161222-CM20169SDASP94-DE

Date de décision : 22/12/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres